

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquante-cinquième session (30^e session extraordinaire)
Genève, 14 – 22 juillet 2022**

RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Au cours de la période considérée, le Comité des normes de l'OMPI (ci-après dénommé le "comité" ou "CWS") a tenu sa neuvième session du 1^{er} au 5 novembre 2021. La session était présidée par Mme Åsa Viken (Suède).
2. Durant la session, les délégations ont poursuivi leurs échanges de vues sur l'élaboration de normes de l'OMPI, la mise en œuvre de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle et d'autres questions relatives aux données de propriété intellectuelle. Le CWS a étudié la possibilité d'utiliser de nouvelles technologies comme la chaîne de blocs dans le cadre de ses travaux et de ses projets.
3. Le rapport adopté de la neuvième session est publié sur le site Web de l'OMPI¹.

ÉLABORATION DE NORMES DE L'OMPI

4. Le CWS a examiné des propositions d'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI ou de révision de normes existantes pour répondre aux nouvelles demandes des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs et d'autres parties prenantes. Bien que travaillant selon un format hybride pour la deuxième année consécutive, le comité a adopté une nouvelle norme de l'OMPI et approuvé les révisions de quatre normes existantes.

¹ https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=558197.

Nouvelles normes de l'OMPI adoptées

5. Le CWS a adopté la nouvelle norme de l'OMPI ST.91 relative aux modèles et images tridimensionnels (3D) numériques. La nouvelle norme ST.91 de l'OMPI contient des recommandations à l'intention des offices de propriété intellectuelle et d'autres organismes pour la gestion, le stockage, le traitement, l'échange ou la diffusion de données de propriété intellectuelle contenant des objets numériques 3D. Elle vise à contribuer à l'établissement de formats 3D communs afin de faciliter les dépôts auprès de plusieurs offices de propriété intellectuelle, de réduire le temps de traitement, de faciliter l'échange de données entre les offices de propriété intellectuelle, d'harmoniser les exigences en matière de dépôt et de définir des principes directeurs pour la publication de données de propriété intellectuelle avec des objets numériques 3D. La norme ST.91 de l'OMPI peut être consultée librement par le public sur le site Web de l'OMPI².

Normes révisées de l'OMPI

6. Les révisions des quatre normes suivantes ont été approuvées :

- norme ST.26 de l'OMPI : présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML;
- norme ST.27 de l'OMPI : échange de données sur la situation juridique des brevets;
- norme ST.37 de l'OMPI : fichier d'autorité des documents de brevet publiés; et
- norme ST.88 de l'OMPI : représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels.

7. Le CWS a noté que la version 5.0 de la norme ST.96 de l'OMPI a été approuvée par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et publiée en octobre 2021, conformément aux dispositions spéciales du CWS selon lesquelles l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP était provisoirement autorisée à approuver les révisions de la norme ST.96 afin d'accélérer le processus. Cette version comporte notamment des outils améliorés pour la validation et le rapprochement des schémas conformes à la norme ST.96.

Documents de travail

8. Le CWS a examiné les deux projets de documents ci-après, soumis par le Bureau international :

- Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI (voir le document CWS/9/4); et
- Rapport sur le livre blanc sur la chaîne de blocs pour l'écosystème de la propriété intellectuelle (voir le document CWS/9/8).

9. S'agissant de la gestion des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur, le CWS a noté que le projet de document comprend des propositions de normalisation concernant les rôles des titulaires de droits et les catégories d'œuvres créatives et invité ses membres, y compris les bureaux du droit d'auteur, à formuler des commentaires supplémentaires sur ces propositions. S'agissant du Livre blanc sur la chaîne de blocs, le CWS a pris note du contenu du document et invité les offices de propriété intellectuelle à prendre en considération les informations contenues dans le livre blanc lors de l'élaboration de leurs

² https://www.wipo.int/standards/fr/part_03_standards.html.

stratégies et pratiques en matière de chaîne de blocs. Le CWS a également noté que le Bureau international publierait le livre blanc sur le site Web de l'OMPI, qui est désormais accessible à l'adresse <https://www.wipo.int/cws/fr/blockchain-and-ip.html>.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'OMPI ET PRATIQUES DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10. Trois enquêtes ont été menées en 2021 afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices de propriété intellectuelle et les pratiques connexes des offices de propriété intellectuelle. Le CWS a approuvé la publication sur le site Web de l'OMPI de la synthèse des résultats de l'enquête sur l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public, partie 2, qui a été ajoutée dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI³. Il a également pris note des résultats de l'enquête sur l'ordre de priorité des 40 recommandations relatives à la stratégie en matière de TIC et a invité l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication à tenir compte des résultats lorsqu'elle établira la feuille de route stratégique pour les offices.

11. Le CWS a pris note de la mise en œuvre de la norme ST.61 par les offices de propriété intellectuelle, telle que décrite dans le document CWS/9/10. Des plans de mise en œuvre ont été fournis par 14 offices et des tables de correspondance par 11. Trois offices de propriété intellectuelle prévoient de commencer la mise en œuvre d'ici à 2023, mais le calendrier des autres offices est incertain. La table de correspondance est publiée dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI. Le CWS a approuvé un nouveau questionnaire pour une enquête sur les pratiques des offices de propriété intellectuelle en matière de transformation numérique qui sera menée en 2022.

12. À sa cinquante-quatrième session tenue en 2021, l'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document WO/GA/54/14 "Questions concernant la date de mise en œuvre effective de la norme ST.26 de l'OMPI" et approuvé la nouvelle date de mise en œuvre effective de la norme ST.26 de l'OMPI aux niveaux national, régional et international, à savoir le 1^{er} juillet 2022 (voir le paragraphe 183 du document WO/GA/54/15). Pour faciliter le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI, le Bureau international a mis au point la suite logicielle WIPO Sequence qui permet aux déposants de demandes de brevet et aux offices de propriété intellectuelle du monde entier d'établir des listages de séquences et de vérifier leur conformité avec la norme ST.26 de l'OMPI; la prochaine version officielle de cet outil devrait être publiée en avril 2022. Le Bureau international a organisé une série de webinaires sur la norme ST.26 de l'OMPI et la suite logicielle WIPO Sequence dans différentes langues. Les vidéos enregistrées des webinaires, les diapositives et autres supports de formation sont disponibles sur le site Web de l'OMPI⁴. En outre, les questions fréquemment posées (FAQ) sur la mise en œuvre de la norme ST.26 ont été publiées sur le site Web de l'OMPI dans les 10 langues du PCT.

Services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités

13. Concernant la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété intellectuelle en rapport avec les normes de l'OMPI, le CWS a pris note du rapport (voir le document CWS/9/22 en annexe) sur les activités menées par le Bureau international en 2020, comme l'avait demandé l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session tenue en octobre 2011.

³ https://www.wipo.int/standards/fr/part_07.html.

⁴ <https://www.wipo.int/cws/fr/trainings.html>.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET AUTRES ACTIVITÉS EN COURS

Tâches du CWS

14. Vingt-cinq tâches et 17 équipes d'experts sont actuellement en place dans le cadre du comité. Le programme de travail du CWS a été modifié comme suit :

- a) deux tâches ont été abandonnées car elles sont considérées comme achevées : la tâche n° 23 (surveiller les informations relatives à l'entrée dans la phase nationale/régionale des demandes PCT, obsolète car les données sont désormais disponibles dans PATENTSCOPE) et la tâche n° 53 (révisions et mises à jour de la norme ST.37 de l'OMPI, désormais couverte par la tâche n° 33 selon les besoins); et
- b) le mandat de deux tâches a été révisé pour tenir compte des travaux qui ont été achevés. Les nouvelles descriptions convenues se présentent ainsi :
 - Tâche n° 52 : établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle.
 - Tâche n° 61 : procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.91 de l'OMPI, y compris des méthodes de recherche de modèles et d'images tridimensionnels (3D).

15. Le CWS est également convenu de poursuivre ses travaux sur les huit tâches suivantes :

- Tâche n° 24 : recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.
- Tâche n° 44 : fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation de la norme ST.26; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI.
- Tâche n° 55 : envisager l'élaboration d'une norme de l'OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la "qualité à la source" des noms des déposants, établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter pour examen par le CWS.
- Tâche n° 58 : élaborer, en accomplissant les tâches ci-après, une proposition de feuille de route pour l'élaboration et l'amélioration futures des normes de l'OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d'utiliser les données :
 - i. examiner les recommandations du groupe 1 figurant dans l'annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes d'experts concernées du CWS;
 - ii. examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant à l'annexe du document CWS/6/3;

iii. établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier; et

iv. étudier les conséquences des technologies de rupture sur l'administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l'harmonisation et de la collaboration. Recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles.”

- Tâche n° 59 : étudier la possibilité d'utiliser les chaînes de bloc dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle, de traitement de l'information en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation;

recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation de la chaîne de blocs et l'expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l'applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;

élaborer des modèles de référence concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l'utilisation de la terminologie à l'appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et

établir une proposition de norme de l'OMPI visant à favoriser l'application potentielle de la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.

- Tâche n° 60 : établir une proposition relative à la numérotation des codes INID concernant les marques verbales et les marques figuratives, sur la division du code INID (551) et l'éventuelle création d'un code INID pour les marques combinées.
- Tâche n° 63 : élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l'OMPI aux fins de la publication électronique.
- Tâche n° 64 : préparer une proposition de recommandations concernant les ressources JavaScript Object Notation (JSON) compatibles avec la norme ST.96 de l'OMPI pour le dépôt, le traitement, la publication et/ou l'échange d'informations sur la propriété intellectuelle.

Équipes d'experts et autres activités

16. Le CWS a reçu des rapports sur l'état d'avancement des activités de la part de 13 équipes d'experts : stratégie en matière de TIC pour les normes, XML4IP, chaîne de blocs, normalisation des noms, 3D, listage des séquences, fichier d'autorité, partie 7, transformation numérique, situation juridique, représentation des dessins et modèles, API et normalisation des marques.

17. Le comité a demandé :

- a) que les membres du CWS formulent des observations sur le projet de document concernant les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur qui figure dans l'annexe du document CWS/9/4, et se mettent en contact avec leur bureau du droit d'auteur pour obtenir des commentaires;

- b) que le Secrétariat mène l'enquête sur les pratiques en matière de transformation numérique en publiant une circulaire à l'intention des offices de propriété intellectuelle;
- c) que le Secrétariat simplifie la procédure d'établissement des rapports techniques annuels en collectant des liens vers des informations sur les sites Web des offices de propriété industrielle au lieu de recueillir du texte, et qu'il réexamine cette nouvelle pratique après trois ans;
- d) que l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 effectue les mises à jour de l'enquête prévues dans son programme de travail révisé, y compris une mise à jour en 2022 sur la manière d'indiquer les dates;
- e) que l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP présente une proposition finale concernant une norme sur la spécification JSON à la prochaine session du CWS;
- f) que l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique examine comment adapter les "indicateurs d'événements" de la norme ST.27 et les "indicateurs de procédure" dans le cas des normes ST.61 et ST.87, dans le but de soumettre une proposition pour examen par le CWS à sa dixième session;
- g) que l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms établisse des propositions de recommandations sur la qualité des données relatives aux déposants pour appuyer la normalisation des noms à la prochaine session du CWS; et
- h) que le Secrétariat diffuse une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à mettre à jour les informations de leurs fichiers d'autorité en mars 2022.

CONCLUSIONS

18. La neuvième session a accompli des progrès significatifs en adoptant et révisant cinq normes de l'OMPI contribuant à la diffusion de données de propriété intellectuelle de manière harmonisée et en intensifiant les efforts du Secrétariat concernant la sensibilisation aux normes et la fourniture d'une assistance technique aux offices de propriété intellectuelle à la demande et en fonction des ressources disponibles. La session a également permis d'examiner les perturbations et les implications potentielles causées par les nouvelles technologies numériques.

19. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI" (document WO/GA/55/7).

[Le document CWS/9/22 suit]

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Neuvième session
Genève, 1^{er} – 5 novembre 2021

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU INTERNATIONAL SUR LA PRESTATION
DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS**

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2020 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (<https://www.wipo.int/tad/fr/index.jsp>).
2. Les normes de l'OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils de l'Organisation, tels que les solutions opérationnelles de l'OMPI ou WIPO Sequence, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

FORMATION À L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI ET SERVICES CONSULTATIFS CONNEXES

3. En 2020, malgré la pandémie de COVID-19, le Bureau international a fourni des services consultatifs aux offices de propriété industrielle afin d'aider ces derniers et leurs utilisateurs à

utiliser les normes de l'OMPI, cela au moyen de courriers électroniques et lors de conférences en ligne.

4. Le Secrétariat n'a pas reçu de demande d'assistance technique et de formation en présentiel en 2020 concernant les normes de l'OMPI depuis la huitième session du CWS tenue en 2020. Le Secrétariat fournira une assistance technique et dispensera des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources et de l'évolution de la pandémie.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE UTILISANT LES NORMES DE L'OMPI

5. Le programme de l'OMPI de solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et d'autres institutions de propriété industrielle. Les services comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance porte sur les normes de l'OMPI sur les données et l'information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain ou virtuelles, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des activités et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

6. À la fin de l'année 2020, 90 offices de pays en développement du monde entier utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'Organisation, qui intègrent les normes de l'OMPI, pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Cinquante et un offices de propriété intellectuelle participaient à l'une des plateformes d'échange en ligne proposées par l'OMPI (au système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen et au service d'accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d'informations sur le site Web du programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse : https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/.

7. En outre, dans le cadre du programme de l'OMPI sur les bases de données mondiales, le Bureau international a mené un projet en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) afin d'aider les offices de propriété industrielle à produire des textes intégraux se prêtant à la recherche pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets dans le format XML de la norme ST.36 de l'OMPI avec des images TIFF intégrées. Le Bureau international a adapté son outil de reconnaissance optique de caractères aux besoins spécifiques de chaque office, notamment en ce qui concerne la langue, la présentation et les signets. Trente-cinq offices de propriété intellectuelle ont reçu le logiciel et ont été formés à l'utiliser ces quatre dernières années (à l'exception du Panama pour lequel une formation sera organisée en temps voulu) et 12 d'entre eux l'ont intégré à leurs services. En conséquence, les

documents en texte intégral publiés sont inclus et consultables aussi bien dans la base de données PATENTSCOPE de l'OMPI que dans la base Espacenet de l'OEB.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

8. En collaboration avec les Offices de l'Équipe d'experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences, le Bureau international a amélioré la suite WIPO Sequence, outil logiciel commun gratuit, ce qui permettra aux déposants de demandes de brevet du monde entier de préparer un listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés conformément à la norme ST.26 de l'OMPI et aidera les offices de propriété industrielle à valider les listages de séquences afin de s'assurer de leur conformité avec la norme ST.26 de l'OMPI. La version bêta de l'outil WIPO Sequence est disponible sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.

9. Suite à une demande, le Bureau international a organisé, par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, un séminaire de formation sur la classification internationale des brevets (CIB) à l'intention des fonctionnaires et des examinateurs du Service chargé de la promotion de l'industrie et de l'investissement, Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce et de l'industrie d'Oman, les 15 et 16 septembre 2020. Le programme de formation portait notamment sur l'utilisation des normes pertinentes de l'OMPI.

10. Suite à des demandes, les cours et séminaires de formation ci-après sur l'utilisation des classifications internationales pour les marques et les dessins et modèles industriels ont été organisés de façon virtuelle en 2020 à l'intention des fonctionnaires et examinateurs des offices de propriété intellectuelle. Dans le cadre des manifestations ci-après, la pertinence des normes de l'OMPI concernées a fait l'objet d'un exposé :

- Formation sur la classification de Nice à l'intention des examinateurs de marques de l'Office de la propriété intellectuelle du Bahreïn, du 24 au 27 février 2020;
- Formation sur les classifications de Nice, de Locarno et de Vienne à l'intention des examinateurs de marques et de dessins et modèles industriels de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Arabie saoudite, du 20 au 23 juillet 2020;
- Formation sur les classifications de Nice et de Vienne à l'intention des examinateurs de marques de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Indonésie, du 16 au 18 novembre 2020; et
- Formation sur la classification de Nice à l'intention des examinateurs de marques de l'Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie, du 8 au 10 décembre 2020.

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE L'OMPI

11. Afin de faire mieux connaître les normes de l'OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une ou plusieurs normes de l'OMPI nouvelles ou révisées, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la septième session du CWS de sept pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

ÉCHANGE DE DONNÉES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d'améliorer l'accès des utilisateurs de ces pays à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L'échange

de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes applicables de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2020 dans l'ordre chronologique : Bhoutan, Kazakhstan, Serbie, Ukraine, Albanie, Saint-Marin et Inde; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées dans la base de données PATENTSCOPE au cours de l'année 2020 : République tchèque, ancienne Tchécoslovaquie, Pays-Bas, Serbie, Slovaquie et Suède. Les collections de dessins et modèles industriels de l'Albanie, l'Inde, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande et l'Ukraine ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI en 2020.

13. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2020 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2022, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

[Fin du document]